

Déclaration

Nous, Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements membres de la Francophonie, réunis à huis clos à Paris, le 25 novembre 2017, sur le thème « *Migrations et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains* » dans le cadre de la 34^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie,

Réaffirmant notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et rappelant les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit des migrations, notamment la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants et la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée ainsi que ses protocoles additionnels ;

Nous fondant sur la Charte de la Francophonie ainsi que sur les déclarations et résolutions adoptées par ses instances en matière de protection des droits de l'Homme, en particulier des personnes migrantes, déplacées et réfugiées, notamment la Déclaration de Bamako (2000), la Déclaration de Saint-Boniface (2006), la Résolution d'Erevan sur les réfugiés et les migrants (2015) ainsi que la Déclaration d'Antananarivo (2016) ;

Interpellés par la récurrence des faits de violations graves des droits de l'Homme et des migrants, notamment ressortissants de nos États membres, allant jusqu'à la traite des êtres humains, comme récemment en Libye, où les migrants sont victimes d'esclavage et vendus aux enchères ;

Indignés par ces violations intolérables des droits de l'Homme ;

Appelons la communauté internationale à une action immédiate, concertée et coordonnée ;

Affirmons l'urgence de se pencher sur les causes profondes de la crise libyenne et d'appeler la communauté internationale à tout mettre en œuvre en vue de parvenir à une solution politique globale, pacifique et inclusive associant tous les acteurs libyens sous les auspices de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations unies, condition indispensable pour le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Libye ;

Condamnons avec la plus grande fermeté ces violations graves des droits de l'Homme ainsi que les mauvais traitements et l'exploitation dont sont victimes de nombreux migrants et qui constituent une atteinte intolérable à la dignité humaine et à l'intégrité de ces personnes ;

Souignons à nouveau l'importance majeure de poursuivre les trafiquants et les passeurs, et de démanteler leurs réseaux criminels, qui constituent une menace sérieuse pour la vie des migrants, et encourageons toutes les démarches d'établissement de vérité, y compris sur le plan national ;

Encourageons également les instances judiciaires nationales et internationales compétentes à poursuivre et traduire en justice les auteurs de ces actes criminels ;

Saluons l'initiative de la France visant à saisir le Conseil de sécurité des Nations unies sur les crimes commis contre les migrants en Libye ;

Réitérons notre engagement à poursuivre nos efforts afin de répondre aux causes profondes des migrations, qu'elles soient fondées sur des motifs économiques, climatiques, politiques, sécuritaires ou humanitaires ;

Soutenons à cet effet les actions conduites par la Francophonie visant la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, favorisant l'accès pour tous à une éducation et à une formation de qualité, la création d'emplois, notamment en faveur des jeunes et des femmes, ainsi que la promotion du dialogue interculturel et interreligieux ;

Nous engageons à intensifier nos actions en faveur de la protection des droits des migrants, en particulier celles mise en œuvre pour accompagner les acteurs institutionnels nationaux et ceux de la société civile mobilisés pour garantir les droits et libertés des migrants ;

Réitérons, conformément à la résolution d'Erevan susmentionnée, « *la nécessité de promouvoir et de défendre efficacement les libertés et les droits fondamentaux de tous les migrants, en particulier les femmes et les enfants, quel que soit leur statut migratoire, et de traiter la question des migrations internationales par la voie de la coopération et du dialogue au plan international, régional ou bilatéral, en évitant des approches qui pourraient rendre ces derniers encore plus vulnérables* » ;

Réitérons notre engagement à intensifier nos échanges sur les mouvements massifs de populations afin de faire émerger des positions et propositions convergentes en matière de protection des droits des migrants et de lutte contre la traite des êtres humains, dans le respect de la diversité des approches et des règles qui nous lient ;

Nous engageons à poursuivre nos efforts communs pour contribuer à une meilleure gouvernance mondiale des migrations respectueuse des droits fondamentaux, en particulier dans le cadre de l'élaboration du *Pacte mondial pour des migrations internationales sûres, ordonnées et régulières* par les Nations unies ;

Invitons la Secrétaire générale de la Francophonie à lancer un appel à la mobilisation et à l'action en faveur de la protection des droits des migrants et de la lutte contre la traite des êtres humains.